



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/27
25 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS
ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Groupe de travail de la sécurité passive

Quarante-quatrième session
Genève, 10-12 décembre 2008
Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire

RÈGLEMENT N° 11
(Serrures et organes de fixation des portes)

Alignement sur le Règlement technique mondial (RTM) n° 1
(Serrures et organes de fixation des portes)

Proposition de rectificatif au projet de complément 1 à la série 03
d'amendements au Règlement n° 11

Communication de l'expert de la Commission européenne*

Le texte ci-après, établi par l'expert de la Commission européenne, vise à incorporer des modifications d'ordre rédactionnel au projet de complément 1 à la série 03 d'amendements au Règlement n° 11 (ECE/TRANS/WP.29/2008/101). Il est fondé sur un document sans cote (le document informel GRSP-42-07) distribué au cours de la quarante-deuxième session du Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP). Les modifications qu'il est proposé d'apporter au document ECE/TRANS/WP.29/2008/101 sont indiquées en caractères **gras**.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.4), le Forum mondial se chargera d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

A. PROPOSITION

Annexe 3,

Paragraphe 2.3.2.1, modifier comme suit:

«2.3.2.1 Fixer le montage d'essai à l'ensemble serrure-gâche. Placer le montage d'essai muni de l'ensemble serrure-gâche en position de fermeture complète sur le montage d'essai sur la machine de traction.».

B. JUSTIFICATION

Conformément aux modifications qu'il est proposé d'apporter au texte du Règlement technique mondial, la présente proposition de modification rédactionnelle a déjà été incorporée dans le document n° GRSP-42-07, qui a été distribué au cours de la quarante-deuxième session du Groupe de travail de la sécurité passive.
